restation, celle d'un ouvrier du port, qui fut surpris au moment où il essayait de sortir une quantité assez importante de bronze.

Cet ouvrier a été mis à la disposition de la gendarmerie maritime. On croit que son affaire n'a rien de commun avec celles qui amenèrent la mise sous les verrous des deux matelots et de la femme.

AFFREUX DRAME DE LA FOLIE

Nouveaux détails sur la tragédie de Gradignan. — Dans un accès de démence, une femme tue sa fillette, vitriole son médecin et se suicide.

Bordeaux, 2 janvier. — Voici de nouveaux et complets renseignements sur le drame poignant qui vient de se dérouler près de Bordeaux et dont nous avons parlé dans notre précédent numéro :

Une famille des plus honorables vivait depuis plus de trente ans, unie, estimée, heureuse, au Moulineau, toute petite agglomération située dans le quartier Monjoux, paysage charmant aux claires maisonnettes, aux pêches reposantes le long d'un ruisseau poissonneux et aux blanches lessives.

Cette famille était maintenant composée, quelque peu décimée par la maladie et le temps, d'un vieillard assez robuste, mais qui se reposait au milieu des siens, d'une laborieuse carrière ; de sa fille, Jeanne, âgée de trente ans, mariée depuis une dizaine d'années avec un laitier, Charles, âgé de 35 ans, et de la fillette de ces deux derniers, issue de l'union légitime, Yvonne, âgée de neuf ans.

La jeune femme, Jeanne, ménagère entendue, rangée, vaillante, consacrait le meilleur de son temps à élever son enfant adorée, sa petite fillette, Yvonne, jolie gamine intelligente et affectueuse, bornait son ambition à lui donner l'exemple sans cesse renouvelé des plus pures vertus domestiques.

Les habitants de la commune, les voisins, polamment, que nous avons longuement interrogés, vendredi, nous en ont apporté le témoignage ému.

GRANDE DOULEUR

Mais ils nous ont fait connaître également les causes d'un mal indéfinissable, d'un mal violent, dont la malheureuse jeune femme était atteinte depuis deux ans et sous l'influence duquel, fréquemment, elle se déclarait très lasse, très abattue, comme vaincue. Elle souffrait à diverses et nombreuses reprises de terribles maux de tête, et il semblait que les soins, cependant dévoués, dont elle était entourée, ne pouvaient avoir raison de ces malaises répétés.

Jeanne se trouvait dans cet état depuis deux ans, à la suite d'un gros chagrin, d'une grande peine, d'une inguérissable douleur qu'elle avait éprouvée à la mort de sa sœur qu'elle affectionnait particulièrement.

Ce qui est certain, c'est que jeudi — le jour de l'effroyable drame — Jeanne n'avait manifesté, pendant la plus grande partie du temps, aucun malaise, aucune contrariété, aucun chagrin particulier. Personne n'eût pu deviner, en la voyant, qu'elle allait accomplir, quelques heures plus tard, le plus abominable des forfaits : tuer sa fille, vitrioler le médecin accouru, se suicider... Et tout cela avec quel luxe de précautions, quel inouï raffinement de cruauté !

L'après-midi, la jeune femme était demeurée au domicile familial en compagnie de son père. Son mari était allé servir ses clients à Monjoux ; la fillette, dès son déjeuner, était partie pour l'école.

FAROUCHE EXECUTION

Des renseignements que nous avons pu ensuite recueillir sur place, il semblerait que la jeune femme avait depuis plusieurs jours formé le dessein de disparaître en compagnie de sa fille. Et, à l'appui de cette hypothèse, on nous indique que Jeanne se serait transportée, la semaine dernière, à Bordeaux, et qu'elle y aurait acheté la matière, vitriol, croit-on, avec laquelle l'infortunée Yvonne et elle-même devaient trouver la mort.

Il est bien certain, en tout cas, que le fatal breuvage avait été soigneusement préparé, qu'il avait été déposé dans un récipient placé sur la table de la cuisine, à portée de la main, et que la malheureuse femme n'attendait plus que le moment favorable de le faire absorber à son enfant et de l'absorber elle-même.

C'est vers six heures du soir, alors qu'elle venait d'éloigner son père et que son mari n'était pas encore de retour, que l'heure tragique lui parut avoir sonné.

La petite était revenue de l'école vers quatre heures et demie ; elle avait pris très gaiement son goûter, ainsi que d'habitude, puis elle s'était mise à jouer, dans le jardin, devant la maison.

Soudain, cependant que son père était occupé, elle appela Yvonne, la fit entrer dans la cuisine et, sous prétexte de lui faire boire « un fortifiant », lui tendit l'affreux breuvage.

Tout heureuse des soins que sa mère se disposait à lui prodiguer, souriante, confiante et reconnaissante, la malheureuse fillette prit le récipient qui lui était tendu et but... Elle but d'un trait, « pour être bien sage », sans avoir le temps de s'apercevoir de l'horrible goût du liquide.

Mais à peine l'enfant avait-elle avalé le poisin qu'elle s'écriait, les yeux déjà démesurément ouverts, une effroyable grimace sur les lèvres :

« Oh ! maman, maman que m'as-tu donné ? Ça brûle... »

Et la petite victime, suppliante, interrogeait de son regard désolé la mère criminelle, la mère insouciante, qui n'attendait plus maintenant que la mort de sa fille... et son tour...

Le père de la jeune femme survint précisément sur ces entrefaites. Elle ne lui laissa pas le temps de s'informer :

« Cours vite, lui dit-elle chez M. le docteur Lestage et dis lui que notre fillette est malade. Je ne sais ce qu'elle a. Je la crois seulement indisposée... En tous cas, je vais la coucher. »

Le vieillard se mit en route vers Gradignan.

CORDELETTE ET RASOIR

La mère fit comme elle l'avait promis. Elle déshabilla rapidement Yvonne, à l'agonie déjà, mais dont les souffrances étaient intolérables, et l'étendit sur son lit.

Epouvantée, on le devine, affolée par son œuvre farouche, l'esprit surexcité encore par la terrible douleur dont elle était l'unique témoin, la jeune femme — nous ne pouvons écrire la mère — résolut tout à coup d'abréger les souffrances de l'enfant. Elle prit alors le foulard de la fillette, en fit d'un tour de main une solide cordelette et tenta d'étrangler sa progéniture. Mais soit que ses forces l'aient trahie — et cela est très vraisemblable — soit que ce moyen lui ait finalement répugné (?), elle se décida pour un autre.

Le temps pressait...

Le père de Jeanne allait être de retour accompagné sans doute du médecin... Il fallait en finir... La fillette, d'ailleurs, n'était plus qu'une moribonde et la pression du foulard autour du cou l'empêchait désormais de crier.

Folle, cette fois, mais inspirée toujours par sa sauvage résolution, la jeune femme s'arma d'un rasoir de son mari et, cruelle jusqu'à l'ultime horreur, elle trancha net les artères des deux mains de l'enfant.

Ce fut inimaginable de cruauté, de douleur, de sang répandu s'écoulant par les draps sur le parquet de la chambre.

Ce fut atroce. Ces extraordinaires choses ne se décrivent pas...

SUPREME JUSTICE

Cette première partie de la tragédie s'était déroulée sans aucun bruit, en silence, au contraire, et avait duré quelques minutes.

Mais l'œuvre tragique, la sanglante besogne n'était pas terminée : Jeanne avait décidé, son crime exécuté, de se faire justice. Elle voulut se supprimer par les mêmes moyens, sauf, toutefois, le foulard, la cordelette, qu'elle s'évita.

La jeune femme avait versé dans le même récipient où avait bu sa fille du même breuvage. Elle l'absorba, résolument, en désespérée qui avait fait sans retour le sacrifice de sa personne. Elle éprouva les mêmes douleurs intolérables que la petite Yvonne. Mais, pour elle, également, la mort, à son gré, était lente à venir.

Jeanne s'approcha de la table sur laquelle se trouvait, ensanglanté, le rasoir dont elle venait de faire un si terrible usage. Elle s'en empara une seconde fois, se dirigea d'un pas chancelant vers sa chambre, la même où la fillette, morte, reposait de son dernier sommeil, s'installa aussi commodément que possible sur un fauteuil, et, d'un même geste, prompt, brutal, farouche, se coupa également les artères des mains.

Encore, le sang coula en abondance.

Rapidement, la mort, à présent, s'approchait.

Le vieillard, retour de Gradignan, arrivait sur ces entrefaites. Mais il était seul. Le docteur Lestage, à qui on avait annoncé un simple malaise, avait remis sa visite à lundi.

En présence du spectacle qu'il découvrit en arrivant chez lui, le brave homme, fou de douleur, courut chez sa voisine, Mme Germaine Taris, et lui cria :

« Je suis un père perdu... Je n'ai plus d'enfants. Venez voir ».

Mme Taris accourut. Elle se rendit ensuite au village, informa le médecin de ce qui venait de se passer et, en sa compagnie, regagna la maison fatale.

MEDECIN VITRIOLE

Le docteur Lestage fils, dès son arrivée, se pencha sur le corps de la fillette, mais il eut tôt fait de constater que la mort avait, depuis un assez long moment, accompli son œuvre.

Le lit était couvert de sang ; il s'échappait de gros caillots des mains de la malheureuse Yvonne.

La mère vivait encore, mais pour peu d'instants.

A la vue du médecin, toutefois, qui venait pour la secourir, la soigner, pour contrarier ses desseins, combattre son épouvantable besogne, elle eut la crainte d'échapper au destin qu'elle s'était tracée.

Une dernière idée vint alors à son esprit : écarter, par n'importe quel moyen, le docteur de son chevet.

Jeanne n'avait plus le choix. Un peu de l'atroce breuvage se trouvait au fond du récipient. Elle se souleva, posa une main sur l'épaule de M. le docteur Lestage, comme pour se soutenir, puis, de l'autre, saisit le récipient et en jeta le contenu au visage du jeune médecin.

Quelques minutes plus tard, elle expira.

Atteint au visage, notamment au-dessus de l'œil gauche, M. le docteur Lestage lava sa plaie, puis l'automobile d'un ami le conduisit à son domicile et à Bordeaux, où un de ses collègues lui donna des soins.

DANS LA REGION

A DOUAI

Grave accident à la gare

En voulant expliquer le fonctionnement d'un pistolet à un de ses camarades, un aiguilleur blesse grièvement ce dernier.

Le poste A, situé à l'entrée sud de la gare, non loin du pont Notre-Dame, a été, dimanche matin, à huit heures, le théâtre d'un bien pénible accident.

M. Emile Leteneur, 32 ans, aiguilleur, demeurant à Sin-le-Noble, avait entrepris d'expliquer à un de ses amis, Gustave Deglave, 31 ans, demeurant aussi à Sin, le fonctionnement d'un pistolet Flobert.

Malencontreuse et dangereuse explication ! L'arme était chargée. Le coup partit. La balle atteignit Deglave et perfora l'os frontal.

Après les premiers soins que nécessitait son état, le blessé fut transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état inspire quelqu'inquiétude. Il est marié et père d'un jeune enfant.

MM. Favre, commissaire spécial et Courtois, commissaire de surveillance administrative, ont ouvert une enquête.

Il est bien entendu que Leteneur est seulement coupable d'imprudence et il sied de répéter une fois de plus : ne joquez pas avec les armes à feu !

A LAUWIN-PLANQUES

UN PREMIER JANVIER SANGLANT

ENTRE PARENTS. — COUPS DE SERPE. — UNE ARRESTATION

Le 1er janvier a été marqué, à Lauwin-Planques, par une regrettable scène de famille. Un ouvrier mineur, Alexandre Heinry, âgé de 36 ans, étant ivre, a blessé assez gravement son beau-père, M. Louis Machurez, 78 ans.

Voici dans quelles circonstances les faits se sont passés :

Alexandre Heinry, originaire de Carban (Maine-et-Loire), débarqua dans le Nord il y a quelques années. Peu après, il fut embauché aux mines et ne tarda pas à faire la connaissance d'une jeune fille, Mlle Félicie Machurez, qu'il épousa.

DESENCHANTEMENT

Avant son mariage, Heinry passait pour un bon garçon, paisible et travailleur. Après le mariage, il se révéla irascible et violent. Il accusa sa femme d'aider sa famille et lui défendit de voir cette dernière. La femme patienta, espérant qu'avec le temps les choses s'arrangeraient. Elles ne s'arrangèrent pas. Le 1er janvier, Heinry fit des visites et se livra à de trop copieuses libations. Il était accompagné de son épouse. A cinq heures du soir, le couple songea à regagner sa demeure. Mme Heinry pensait que la soirée allait être mauvaise. Elle fut pis. Comme Heinry passait devant la maison de ses beaux-parents, dont la porte était ouverte, il entra, se heurta à sa belle-mère, Mme Machurez, qu'il bouscula, puis gratifia de coups de poing immérités.

LA SCENE TRAGIQUE

Attiré par le bruit, M. Louis Machurez essaya de défendre sa femme. Mal lui en prit. Heinry s'empara d'une serpe qui traînait sur un meuble, frappa le vieillard à la tête par trois fois, puis s'enfuit, tandis que M. Machurez s'écroulait, sanglant.

Des voisins accoururent, donnèrent un [illegible] les premiers soins en attendant le docteur. Celui-ci releva au-dessus de l'œil gauche deux plaies de deux centimètres et derrière la tête une autre plaie, longue de quatre centimètres.

Mme Heinry, elle, croyait son père mortellement atteint et allait prévenir les gendarmes. Dans la soirée, Heinry fut arrêté. Il nia stupidement et outragea les gendarmes, après leur avoir opposé une résistance désespérée.

Il a été hier déféré au parquet de Douai.

A LA MADELEINE

Dispute tragique

Au cours d'une querelle, un chiffonnier précipite son amie dans le canal. — On parvient à la retirer à temps. — Le meurtrier est arrêté

Samedi matin, Vanderdonck Louis, 38 ans, chiffonnier, et Lepaire Alphonsine, femme Bigo, 36 ans, son amie, marchande d'oranges, quittaient la rue de Flandre, où ils habitent, à Lille, depuis six semaines, pour se rendre à La Madeleine, avec l'intention de faire quelques visites du jour de l'an, et surtout avec l'intention de boire force verres.

Vers quatre heures du soir, ils se trouvaient à l'estaminet de la « Ville d'Alger », tenu par M. Hazebrouck, et situé Chemin du Halage.

A la sortie, Vanderdonck, s'adressant à son amie, lui dit :

— Donne-moi du « pognon ».

Celle-ci lui répondit :

— Je t'en ai donné assez.

A ces mots, Vanderdonck, furieux, saisit la malheureuse par les épaules et la précipita dans le canal.

Le sous-brigadier Bourdon, qui se trouvait non loin de là, accourut aussitôt et, avec l'aide de M. Dureux, s'empressa de tirer la femme Bigo de sa mauvaise position. Au moyen d'une gaffe, M. Dureux parvint à la saisir au moment où elle allait s'enfoncer.

Des soins énergiques lui furent immédiatement prodigués, et quelque temps après, la noyée reprenait ses sens. Elle raconta dans les faits que nous venons de relater et qui avaient eu plusieurs témoins. Elle ajouta que un ami l'avait menacée le matin même de la faire son affaire.

Vanderdonck fut arrêté sur-le-champ et conduit au violon.

Découverte d'une noyée

On a retiré du canal de la Deûle, près du pont tournant, à La Madeleine, le cadavre d'une femme âgée de 35 à 40 ans, et paraissant avoir séjourné dans l'eau une quinzaine de jours.

La noyée, qui est assez bien mise, est vêtue de deuil et porte une chaîne en sautoir en perles noires. Les oreilles sont garnies de petites boucles en or ou en doublé. Les pieds sont chaussés de bottines à hauts talons.

Le corps a été transporté à la Morgue de Saint-André.

A LENS

Un noyé

Dimanche matin, vers huit heures, l'éclusier Debarge et le cocher Adolphe Millot ont retiré du canal de la Deûle, à proximité de l'écluse numéro 2, le cadavre d'un individu paraissant avoir séjourné huit jours dans l'eau et dont l'identité n'a pu jusqu'alors être établie. Il a été transporté à l'hôpital de Lens.

Voici son signalement :

Paraît âgé de 25 ans environ, forte corpulence, figure ronde, cheveux roux, moustache blonde naissance. Etait vêtu d'un maillot blanc à lignes bleues, d'une chemise bleue à pois blancs, d'un tricot de laine bleue dun complet en cheviotte noire, chaussettes et chaussons noirs, des galoches neuves aux pieds. A noter qu'il est tatoué sur le bras gauche aux initiales L. J. 30 ; un cordon en laine bleue serrait le poignet droit.

De ses poches on a retiré une montre en argent avec chaîne en doublé, un étui porte-cigare, porte-cigarette en imitation vieil argent, ainsi qu'un portemonnaie renfermant une somme de 36 fr. 65.

Le cadavre ne porte aucune trace de coups. On croit qu'il y a accident. M. Bugnel, commissaire de police enquête.

Fin tragique d'une jeune fille

Deux amoureux tombent dans le canal. — Le jeune homme est sauvé, la jeune fille se noie.

Samedi après une journée bien passée avec des amis, les frères Camille et Désiré Ryhul, âgés respectivement de 27 et 25 ans, s'en retournaient chez eux, vers neuf heures du soir, accompagnés des sœurs Célestine et Marie Filliart. On trinqua pour la dernière fois à l'estaminet Lussiez, place de la République et les amoureux longèrent le chemin de halage.

Désiré Ryhul marchait en avant, bras dessus bras dessous avec Marie Filliart, quand tout à coup, le couple, trompé par l'obscurité qui règne à cet endroit, tomba dans le canal. Secours leur fut porté immédiatement, Ryhul put s'accrocher au paletot que son frère Camille lui lança et être sauvé; hélas ! Marie Filliart ne put être rattrapée et coula.

Des recherches furent opérées jusque onze heures du soir, mais en vain ; ce n'est que dimanche, vers onze heures et demie du matin, que le cadavre de l'infortunée jeune fille fut retrouvé.

LA FUREUR D'UNE POCHARDE

En brisant un carreau, une bacchante se blesse grièvement à la main

Samedi soir, la veuve Rossau, née Marie Petit, âgée de 45 ans, demeurant rue de Lille, entrait à l'estaminet Gouverneur, rue du Chapitre, en état complet d'ivresse.

Après s'être livrée à des excentricités peu goûtées du cabaretier, elle donna un coup de poing dans un carreau de la fenêtre, se coupa l'artère de la main droite. Une violente hémorragie se produisit. On dut immédiatement avoir recours aux soins du docteur Brunelle, qui la fit admettre d'urgence à l'hôpital de Lens.

A ARRAS

CHUTE MORTELLE

Un ouvrier, Alfred Cavrois, 34 ans, demeurant rue Miauleus, travaillant aux Magasins Généraux, était monté sur une échelle, jeudi dernier, quand il glissa et tomba sur le plancher. On le releva dans un état très grave.

Le malheureux, malgré les soins qui lui furent prodigués, vient de succomber aux blessures qu'il s'était faites dans sa chute.

Dernière Heure

Les Fêtes franco-monténégrines

Antivari, 2 janvier. — La réception qui a suivi le dîner de gala en l'honneur des officiers de l'escadre française a réussi pleinement. Au milieu de l'enthousiasme qui régnait, le prince de Monténégro a embrassé l'amiral français.

Ce matin, l'amiral et les officiers supérieurs ont visité la vieille ville, puis ont échangé des visites avec le gouverneur et les ministres.

A midi, l'amiral français a offert un déjeuner en l'honneur des princes.

Ce soir, à 9 heures, une grande réception aura lieu au Palais avec Arbre de Noël. Tous les officiers ont reçu des souvenirs.

Le prince a conféré des décorations aux officiers français.

Les équipages de l'escadre sont descendus à terre où de grandes réjouissances ont eu lieu. Les marins français ont fraternisé avec les soldats monténégrins. Les marins étaient portés en triomphe par la population. Les marins ont échangé leurs bérets avec les képis des soldats monténégrins.

La municipalité d'Antivari a offert aux marins du vin, de la bière, des cigarettes.

Le prince et les princesses ont assisté à une soirée d'entente.

Le prince Nicolas a envoyé aux équipages pour le premier de l'an, des cigarettes monténégrines. Il en a également envoyé au carré des officiers.

Demain, le ministre de la guerre offrira un grand dîner en l'honneur de l'amiral Pivet.

DRAMATIQUE INCENDIE

Avignon, 2 janvier. — A Montfavet, hameau situé à 6 kilomètres de la ville, un incendie a détruit hier soir une partie de la distillerie d'absinthe Jules Pernod.

Les dommages matériels sont très importants.

Un sapeur-pompier, le caporal Viguet, marié, père de trois jeunes enfants, originaire des Pyrénées-Orientales, a trouvé accidentellement la mort dans ce sinistre. Une toiture sur laquelle il se trouvait s'est effondrée sous lui. Il est tombé dans un grand réservoir plein d'eau et s'est noyé malgré les efforts faits pour le sauver.

Inondations en Bulgarie

Sofia, 2 janvier. — On annonce dans la Bulgarie méridionale de grandes inondations qui troublent les communications. A la station de Katunitza, à l'est de Philippopoli, le pont du chemin de fer s'est écroulé au moment où venait de passer l'Express-Orient venant de Constantinople.

La circulation est interrompue sur la grande ligne Sofia-Constantinople. Il se pourrait que ce soir elle fût rétablie au moyen d'un transbordement.

COLLISION DE NAVIRES

Treize victimes

Londres, 2 janvier. — Une collision a eu lieu ce matin dans le canal d'Irlande entre les vapeurs anglais « Ayrshure » et « Arcadian ».

Ce dernier a coulé. Il y a 13 noyés.

VOL DE BIJOUX

Bruxelles, 2 janvier. — La police bruxelloise a appris ce matin qu'on avait volé une somme de 650 francs et des bijoux pour une valeur de 12,500 francs.

Les voleurs qui avaient pris de faux noms, étaient partis pour Bruxelles avec trois colis.

Un télégramme fut envoyé au chef de la gare du Luxembourg et les colis ont pu être saisis, mais on n'a pas encore pu mettre la main sur les voleurs.

M. Dujardin-Beaumetz à Montpellier

Montpellier, 2 janvier. — M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a inauguré ce matin la Maison commune et les écoles laïques.

Au banquet, des discours ont été prononcés par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat ; MM. Astier, Pelisse, Augé, Lafferre, députés, et par le Préfet.

Tous ont parlé en faveur des écoles laïques et ont montré la nécessité de la défendre contre les attaques dont elles sont l'objet.

La crise grecque

Athènes, 2 janvier. — La situation est redevenue incertaine. Le ministre de l'intérieur, dont l'éloignement était réclamé par la Ligue, a donné sa démission.

La Ligue tend à rétablir l'ordre à Athènes.

Un brelan de tueries à Nancy

ATTAQUES A COUPS DE COUTEAU

Nancy, 2 janvier. — Ce matin, à quatre heures, des ouvriers se rendant à leur travail, découvraient, sur la route de Villers, près de l'octroi de Nancy, deux corps inanimés, celui d'un homme âgé d'une cinquantaine d'années, et celui d'une femme de 45 ans environ.

L'homme avait au ventre une plaie affreuse, par où s'échappaient les intestins. La femme respirait encore. Transportée à l'hôpital, des soins énergiques la rappelèrent à la vie. Elle raconta alors que son mari, Jean-Baptiste Vaginet, ouvrier à la briqueterie de Villers, et elle, avaient été assaillis à la sortie d'un bal par six individus qui, après les avoir frappés à coups de pied et de poing sortirent ensuite leurs couteaux, mais, à partir de ce moment, Mme Vaginet déclara ne plus se souvenir de rien.

Elle connaît deux de ses agresseurs, dont elle a pu donner les noms.

Dans l'après-midi, les six individus soupçonnés ont été arrêtés.

Ce sont les deux frères Gustave et Joseph Christophe, et les nommés Liégey, Lemaire, Griff et un chasseur à cheval du 4me escadron, Lucien Hérold.

Ils ont reconnu avoir eu une discussion avec M. et Mme Vaginet à la sortie du bal, mais aucun d'eux cependant n'a avoué les avoir frappés à coups de couteau.

Néanmoins, les plus graves soupçons pèsent sur Joseph Christophe : on a trouvé, en effet, au domicile de ses parents des effets ensanglantés.

Ces individus ont été écroués à la prison de Nancy.

RIXE MORTELLE

Nancy, 2 janvier. — Ce matin, vers une heure, une rixe terrible a éclaté à la prairie de Tomblaine, banlieue de Nancy. L'un des belligérants, nommé Paul Dalstein, 25 ans, sortit son révolver et en tira un coup à bout portant sur Schmitt, 24 ans, qui, atteint au bas-ventre, a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

SANGLANTE AGRESSION

Nancy, 2 janvier. — Il y a quelque temps, un nommé Arthur Georges, âgé de 33 ans, mineur, demeurant Faubourg des Trois-Maisons, à Nancy, était blessé d'un coup de feu à Neuves-Maisons, alors qu'il cherchait à revoir sa femme, dont il vit séparé.

Transporté à l'hôpital de Nancy, il en sortait, il y a quelques jours, complètement remis.

Hier soir, voulant de nouveau revoir l'infidèle, il arrivait vers dix heures, dans un café de la localité. Après avoir pris quelques consommations, il se dirigeait vers le domicile de son épouse, lorsque plusieurs individus l'assommèrent à coups de matraque. L'un d'eux, sortant son revolver, lui en tira trois coups dans le ventre.

Le malheureux est le corps trois fois transpercé.

Emmené de nouveau à l'hôpital de Nancy, il y a subi l'opération de la laparotomie et on a reconnu qu'il a les intestins perforés en douze endroits.

Il est à toute extrémité.

On vient d'arrêter un nommé Fernand Finot, mineur à Neuves-Maisons, sur lequel pèsent de graves soupçons.

La France et le Portugal

UN DISCOURS DU ROI

Lisbonne, 2 janvier. — A l'occasion de l'ouverture de la session annuelle des Cortès, le roi a lu un message dans lequel il a rappelé les bonnes relations du Portugal avec toutes les puissances.

Après avoir rappelé son voyage en Espagne, en Angleterre et en France, le roi Manuel dit que l'amabilité de l'accueil qu'il reçut en France prouve la vive sympathie existant entre le Portugal et la France.

Le Nouvel An en Hongrie

Budapest, 2 janvier. — En raison de la situation extra-légale, qui a commencé hier en Hongrie, aucune réception officielle n'a eu lieu à l'occasion du jour de l'an, chez les ministres, ni chez les présidents des deux Chambres. MM. de Kossuth et Justh, les deux rivaux politiques, ont, chacun de leur côté, reçu leurs partisans ; ils les ont encouragés à persévérer pour la crise actuelle dans leur attitude.

L'agitation en Turquie

Constantinople, 2 janvier. — La situation s'aggrave dans le vilayet de Bagdad, par suite d'influences occultes. Les télégrammes des révoltés se multiplient à la Porte.

Les missions étrangères reçoivent des télégrammes qui font redouter des mouvements militaires pour protester contre l'incorporation des chrétiens dans les deuxième et troisième corps, Andrinople et Salonique.

FEUILLETON DU 2-3 JANVIER. N. 42

Les Tragiques Aventures de la Belle-Barbe

GRAND ROMAN

par PONTSEVREZ

Troublé par d'autres détails précis, aussitôt vérifiés et certifiés, mis en contradiction avec lui-même, l'inculpé se vit bientôt acculé à la nécessité d'avouer son identité. Faire en sorte que ce ne fût pas du même coup avouer sa culpabilité, c'est ce à quoi s'ingénia son esprit de ruse.

— Monsieur, dit-il posément au juge d'instruction, admettons que je sois l'homme que vous croyez ; je puis avoir pour n'en pas bonnement, des raisons toutes différentes de celles que vous devez supposer. Eh bien ! il y aurait encore erreur à m'accuser du meurtre de Mme de Morienbourg ; j'en suis innocent. Le coupable, il m'est impossible de le désigner ; j'ignore son nom, je ne le reconnaîtrai même pas probablement ; mais je l'ai vu. Faites commencer l'enquête sur les événements de la nuit du quinze janvier : interrogez les agents de service aux environs de la place de la Concorde ; ils nous révéleront des faits qui vous démontreront que si je suis John, ce n'est pas John qui a commis le crime.

— Expliquez-vous plus clairement.

— Non, je ne dirai rien de plus maintenant ; à vous de trouver le coupable. Je n'ai, moi, qu'à me défendre.

— Mlle Eva vous reconnaît.

— Elle n'a pas vu le meurtrier, elle prétend avoir seulement entendu les cris de sa sœur ; partir de là pour jurer que c'est moi qui l'ai tuée, elle ne l'oserait.

— Mademoiselle, avez-vous, interrogea le juge, reconnu, pendant la scène du crime, la voix de l'individu que vous entendez ; était-ce la voix de John ?

— La vérité, monsieur, est que je ne saurais affirmer avoir entendu une autre voix que celle de ma sœur.

— Mais John était dans la maison ?

— Oui, monsieur.

— Il ne l'avait pas quittée pendant la soirée.

Elle hésita une seconde : ce point-là était scabreux.

Dire que John était sorti, n'était-ce pas diriger la curiosité du juge sur les motifs de cette sortie, provoquer la dénonciation du complot ourdi par Mme de Morienbourg contre Lescot, par conséquent, faire savoir à Rémy que l'abîme entre lui et elle, était, croyait-elle, plus infranchissable encore.

Mais alors mentir ?

Toujours cette alternative cruelle : sa propre déchéance morale ou une douleur plus grande par la faute d'autrui.

Le combat fut rapide et violent ; l'esprit de justice et den vérité triompha en elle de nouveau.

— Dans la soirée, dit-elle, John a dû sortir pour le service de la maison ; mais il était de retour avant deux heures du matin.

— Etes-vous sûre, mademoiselle, demanda l'inculpé, que John rentra au logis ? L'avez-vous revu de vos yeux !

Le ton d'assurance de ces paroles jeta de l'incertitude dans l'esprit de la jeune fille.

— Mais il me sembla, répondit-elle ; cependant, je ne saurais l'affirmer avec précision.

— Monsieur le juge, je vous prie de bien noter cette réponse de mademoiselle. Vous seriez bien étonné d'apprendre qu'un autre personnage que John s'est introduit chez Mme de Morienbourg et a fait le coup.

— Si vous savez quelque chose, dites-le, insista le juge : je ne demande qu'à rendre une ordonnance de non-lieu en votre faveur, du moins en ce qui concerne ce crime ; car pour les autres faits...

— Oh ! les autres faits, n'en parlons pas. Mais je ne parlerai pas davantage de celui qui nous occupe. Cherchez et vous trouverez.

L'interrogatoire fut clos ; l'impression qui s'en dégagea de l'esprit du juge, c'est que John avait un complice, qu'il ne voulait pas « manger le morceau », le dénoncer lui-même, mais qu'il ferait poser les magistrats en embrouillant l'instruction, tant qu'on n'aurait pas tiré au clair ses allégations vagues.

C'est tout justement le but que voulait atteindre John, engendrer des complications obscures qui lui faisaient gagner du temps. Il rentra donc satisfait dans sa cellule.

Les journaux du soir les plus tardifs relataient, aux nouvelles de la dernière heure, ce progrès notable de l'instruction : la certitude de l'identité de John, et l'opinion qu'il avait un complice, et comme corollaire, l'entrée en campagne du chef de la sûreté à la recherche de ce complice présumé.

Le lendemain matin, une autre nouvelle à sensation rappelait l'attention du public sur l'affaire de la rue du Mont-Thabor.

La nuit, des agents de la sûreté avaient opéré une arrestation importante.

Dans un bouge de Montmartre, où ils se tenaient en observation, un vieux camelot, surnommé Foie-de-Zinc, connu pour ses accointances avec le monde bigarré des escarpes, escrocs, souteneurs, recéleurs, voleurs de tout acabit, étant pris de vin, s'était vanté de connaître l'assassin de Mme de Morienbourg et l'individu détenu sous son nom à Mazas.

— Ils croient tenir le véritable John, avait-il dit, m'est avis qu'ils se crèvent le tuyau de comprenoir à s'imaginer ça.

— Mais puisque la jeune fille l'a formellement reconnu et qu'il a fini par avouer, objecta son compagnon ; c'est dans le journal, on le criait dans les rues.

— Nenni, nenni, persiflait le vieux Foie-de-Zinc ; c'est pas un gaillard à se laisser pincer par les roussins ; il est plus rarillé qu'eux, il faudrait qu'ils me le montrent pour que j'admette qu'ils l'ont. Et l'autre, qui finit par dire : « Oui, c'est moi qu'est John ! » C'est comme si je vous disais : « Eh bien ! oui, c'est moi qu'est le Pape ! » Ce mornifiet-là voit une bonne charge à faire au matin. Il aurait de quoi se faire offrir un tour à la Nouvelle pour son compte ; bon, on ne s'occupe pas de nos vraies affaires, on lui met sur le dos celles de John ; « soit, qu'il dit, allez-y. » Seulement, au dernier moment, il faudra bien reconnaître l'erreur. Et voyez de ce coup-là ce qu'ils y gagnent tous deux. Le cadet François Martin est rendu à la liberté et aux amours, et Master John, chien d'anglais, se gargarise tranquillement à Londres avec les diamants de la belle baronne !

Les agents avaient naturellement dressé l'oreille aux premiers mots.

— Une belle canaille du reste, master John, continua Foie-de-Zinc en remarquant avec satisfaction que les deux mouchards prêtaient attention à ses paroles, bien qu'ils faisaient mine de ne pas entendre Ah ! oui, une belle canaille qui a plus d'une fois mangé le morceau aux dépens des aminches et des frangins ! Par tous les noms de Dieu de la sacristie de l'Eglise du Sacré-Cœur, notre voisine, s'ils étaient capables, les roussins, de me le mettre en face, je le forcerais bien d'avouer qu'une heure après avoir repassé sa baronne, des pieds à la tête, c'est le cas de le dire, il a vendu son épingle à cheveux en or surmontée d'un diamant, à un recéleur de la rue Saint-Roch.

Et pour être sûr de n'avoir pas vainement débité tout son rôle, Foie-de-Zinc ajouta quelques mots injurieux pour les agents, afin de les indisposer contre lui.

Car en simulant cet accès d'expansion d'homme ivre, le vieux n'avait qu'un but facile à deviner, il l'atteignit sans tarder.

Filé, à sa sortie, il fut appréhendé par les deux agents, tout échauffés par ses fausses confidences, et conduit au Dépôt.

Les choses marchèrent à son gré : son expérience de la procédure lui avait permis de dresser le scénario de la comédie à jouer.

Amené devant le juge d'instruction dans la matinée, il prit l'autre face de son rôle en artiste consommé, se faisant arracher les syllabes une à une, prétendant ne se souvenir de rien de ce qu'il avait raconté la nuit, se défendant même de rien connaître de cette affaire avec une insistance qui devait au contraire le faire passer pour très renseigné.

Aussi, spéculant sur l'effet d'une soudaine confrontation des deux hommes, le juge fit retenir Foie-de-Zinc et chercher Jean Desmottes.

Si experts qu'ils fussent des ruses des malfaiteurs, et si attentifs à leurs moindres gestes, ni le juge, ni le greffier, ni les gardes de service, ne purent empêcher ni remarquer un rapide mouvement des doigts du vieux à l'entrée de l'assassin.

Le tour était plus qu'à moitié joué déjà : ils s'étaient entendus. Le détenu soutint n'avoir jamais seulement vu le visage du vieux camelot ; celui-ci s'embrouilla volontairement dans des phrases contradictoires.

— Précisons, dit le magistrat impatienté, s'adressant à Foie-de-Zinc : oui ou non, reconnaissez-vous cet homme ?

— Je crois bien que oui, mais je ne suis pas très sûr.

— Comment s'appelle-t-il d'après vous ?

— D'après moi, si je peux avoir une opinion, il devrait s'appeler Coco l'Empailleur.

mais pour vrai qu'il ressemble à s'y méprendre à John que vous cherchez.

— Tu mens, vieil ivrogne, s'écria l'assassin en feignant une colère violente ; tu mens, tu ne me connais pas. Tu parles sans savoir. Je sais bien, moi, que tu es un ivrogne, car je le sens à ton haleine qui pue le vin et le trois-six ! mais toi, tu n'as pas une seule preuve à donner que tu sais qui je suis seulement.

— Vous avez prétendu savoir, dit le magistrat à Foie-de-Zinc, que l'individu détenu est réellement François Martin, et maintenant vous déclarez qu'il s'appelle Coco l'Empaileur ! Quel rapport y a-t-il entre les deux ?

— C'est la même chose, monsieur le juge, la même chose comme qui dirait jus vert et vert jus.

Et se tournant avec une mine provocatrice vers le détenu, Foie-de-Zinc ajouta :

— Ose dire un peu que si tu es François Martin, tu n'es pas surnommé Coco l'Empaileur !

A cette interpellation, l'assassin, manifestant le paroxysme de la fureur, s'élança sur le vieux avant que les gardes eussent prévu l'attaque.

Les deux chenapans se prirent aux mains comme pour se déchirer : on les sépara aussitôt.

Leur rage s'apaisa sur-le-champ ; intérieurement ils riaient de la jolie manœuvre si adroitement exécutée. Le tour était complet. John avait le billet de Juliette.

L'interrogatoire se prolongea quelques instants encore, sans aucun résultat. Le magistrat avait acquis la conviction que Foie-de-Zinc avait parlé par vantardise mais que, peut-être, il y avait là-dessous quelque chose qu'il importait de découvrir.

(A suivre).